

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.10.220

**Convention  
d'exposition et de  
cession de droits de  
l'oeuvre « M-ondes »  
réalisée par Hortense  
Gauthier et Philippe  
Boisnard**

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Patrick BOUTON à Jean PATIE, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Redwan LOUHADI, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.220**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONVENTION D'EXPOSITION ET DE CESSION DE DROITS DE L'OEUVRE « M-ONDES »  
REALISEE PAR HORTENSE GAUTHIER ET PHILIPPE BOISNARD**

L'Alpha, médiathèque du GrandAngoulême souhaite exposer à l'attention de ses usagers, une installation poétique et numérique intitulée « M-ondes », réalisée par Madame Hortense Gauthier et M. Philippe BOISNARD du collectif HP Process.

L'œuvre exposée comprend la création d'algorithmes intégrés à un programme informatique sur la base de texte, d'images, de photographies ou de dessins, qui seront diffusés de façon interactive dans l'espace et au sol.

L'exposition se déroulera au sein de la bibliothèque centrale d'Angoulême du 11 juin 2013 au 30 juin 2014. L'œuvre des co-auteurs reste à la disposition du GrandAngoulême qui pourra continuer à l'exposer dans les locaux de la bibliothèque centrale ou dans ceux de l'Alpha et ce pendant dix ans soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2024.

En contrepartie de l'exposition de l'œuvre et de la cession de droits afférente le GrandAngoulême s'engage à verser aux co-auteurs la somme globale et forfaitaire de 3 050 €.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention d'exposition de l'œuvre et la cession de droits relative à l'exposition numérique interactive intitulée « M-ondes » passé avec Madame Hortense Gauthier et M. Philippe BOISNARD du collectif HP Process.

**DE VERSER** à Madame Hortense Gauthier et M. Philippe BOISNARD la somme globale et forfaitaire de 3 050 € en contrepartie de l'exposition de l'œuvre et de cession de droits.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 6288 – rubrique 321.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 octobre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 octobre 2013</b>